



Livret de présentation

Classe de QUATRIEME

Cité Scolaire Internationale

Avenue des Sports

F-01210 FERNEY-VOLTAIRE

+33(0) 4 50 40 00 00 / +33(0)4 50 40 00 27

0010072y@ac-lyon.fr

<http://www2.ac-lyon.fr/etab/lycees/lyc-01/international/>

I. Les Sections internationales

Les sections internationales ont pour objectif de faciliter l'insertion d'élèves étrangers dans le système français ou de permettre à des élèves français de maîtriser parfaitement deux langues et acquérir une culture bi-nationale. Leur présence crée un cadre propice à l'apprentissage d'une langue vivante à un haut niveau.

Présentation

Les sections internationales existent dans les écoles primaires, les collèges et les lycées d'enseignement général. Elles accueillent des élèves français et étrangers. Pour la Cité Scolaire Internationale de Ferney-Voltaire, les élèves des écoles primaires sont accueillis pendant deux demi-journées pour y recevoir un enseignement spécifique.

Les élèves des sections internationales suivent certains enseignements en langue étrangère, appelés "enseignements spécifiques", pour lesquels ils sont regroupés en dehors de leurs classes habituelles.

Les sections internationales existent dans l'établissement en :

- Allemand
- Britannique
- Espagnol
- Italien
- Néerlandais
- Suédois (non active : le brevet OIB n'est pas préparé dans cette langue)

Les sections internationales proposent au collège des enseignements spécifiques fondés sur les axes suivants :

- un enseignement de Langue et Littérature dans la langue de la section (4 h minimum)
- l'enseignement hybride de l'histoire-géographie-éducation civique (pour moitié entre la langue de la section et le français)
- pour les élèves de section britannique seulement, un enseignement facultatif de mathématiques anglaises.

Pour intégrer une section internationale, les élèves doivent être admis à des tests de compétences. Les résultats sont transmis à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) de l'Ain qui affecte les élèves au collège ou au lycée.

Toute demande d'intégration en section internationale doit parvenir au secrétariat de M. le Proviseur.

Le collège se charge de l'organisation des tests en collaboration avec les services de chaque section.

Diplômes

Les élèves de section internationale peuvent présenter le Brevet puis le Baccalauréat à Option Internationale (BOI ou OIB) (*différent du Baccalauréat international – bac de Genève - répandu en Suisse*).

II. Les enseignements obligatoires en 4^{ème}

- *Arts Plastiques (1h)*
- *Éducation musicale (1h)*
- *Éducation Physique et Sportive (EPS) (3h)*
- *Français (4,5h)*
- *Histoire géographie (3 ou 4h en section)*
- *2 Langues vivantes étrangères (4h et 3h30)*
- *Mathématiques (4h)*
- *Sciences de la Vie et de la Terre (1h30)*
- *Technologie (1h30)*
- *Sciences physiques et chimiques (1h30)*

III. Les langues vivantes étrangères

- **Toute langue débutée en 6eme ou 5eme doit être poursuivie** tout au long de la scolarité, au collège puis au lycée.
- Chaque élève doit bénéficier de l'enseignement de **2 langues vivantes étrangères au collège** (et seulement 2).
- **L'une des 2 langues étudiées doit être l'anglais.**
- **L'enseignement en section nationale est automatiquement poursuivi.**

Ces critères induisent le schéma suivant pour les choix de langues en 4eme :

choix en 4eme langue(s) suivie(s) en 6eme et 5eme (en section ou non)		imposé (I) ; possible (P) ; non possible (N)					
		allemand	anglais	chinois	espagnol	italien	néerlandais
anglais	P	I	P	P	P	P (tests)	
allemand	I	I	N	N	N	N	
espagnol	N	I	N	I	N	N	
italien	N	I	N	N	I	N	
néerlandais	N	I	N	N	N	I	
anglais et allemand	I	I	N	N	N	N	
anglais et espagnol	N	I	N	I	N	N	
anglais et italien	N	I	N	N	I	N	
anglais et néerlandais	N	I	N	N	N	I	

IV. Les options facultatives

Une option est facultative tant qu'elle n'est pas choisie, car il n'est pas obligatoire d'en faire le choix. Elle ne l'est plus dès qu'un engagement a lié l'élève et ses parents par le libre choix de s'y inscrire.

- Ainsi, l'**option latin** est un enseignement qui a vocation à être suivi sur l'ensemble du collège. L'engagement pour le latin en 5ème est un engagement pour 2 ans minimum (5ème et 4ème) : **tout élève ayant suivi l'option latin en 5ème devra donc choisir entre latin ou latin-grec en 4ème, sans possibilité d'abandon.**
- Seuls les élèves inscrits dans la section nationale anglaise peuvent choisir l'**option mathématiques anglaises** (il est possible de débiter à différents niveaux ; consulter la section anglaise).
- L'admission en **section sportive football** est soumise à des tests et à l'examen du dossier scolaire. Pour les élèves hors secteur, une demande de dérogation est aussi à effectuer auprès des services académiques (DSDEN Ain).

La liste ci-dessous présente les options possibles à chaque niveau : ces options ne sont pas compatibles entre elles et ne sont donc **pas cumulables**.

EN CLASSE DE 6EME

- SECTION SPORTIVE FOOTBALL (3h/semaine - soumis à la réussite aux tests d'entrée)
- OU
- MATHEMATIQUES ANGLAISES (2h/semaine - nécessité d'être en section anglaise)

EN CLASSE DE 5EME

- SECTION SPORTIVE FOOTBALL (3h/semaine - soumis à la réussite aux tests d'entrée)
- OU
- MATHEMATIQUES ANGLAISES (2h/semaine - nécessité d'être en section anglaise)
- OU
- LATIN (2h/semaine – **engagement pour 2 ans minimum**)

EN CLASSE DE 4EME

- SECTION SPORTIVE FOOTBALL (3h/semaine - soumis à la réussite aux tests d'entrée)
- OU
- MATHEMATIQUES ANGLAISES (2h/semaine - nécessité d'être en section anglaise)
- OU
- LATIN ou LATIN-GREC (3 ou 4h/semaine – nécessité d'avoir suivi le latin en 5ème)

EN CLASSE DE 3EME

- SECTION SPORTIVE FOOTBALL (3h/semaine - soumis à la réussite aux tests d'entrée)
- OU
- MATHEMATIQUES ANGLAISES (2h/semaine - nécessité d'être en section anglaise)
- OU
- LATIN ou LATIN-GREC (3 ou 4h/semaine – nécessité d'avoir suivi le latin en 4ème)